Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 23 Dhoulkâada 1446
21 Mai 2025

N° 80

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3247**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3247**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3250**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3252**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3252**
Avis aux créanciers **3254**
Convocations
Sociétés anonymes **3256**
Sociétés à responsabilité limitée **3259**
Autres sociétés **3259**
Divers
Avis au public **3260**
Rectificatifs **3260**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société locale à Khenis

Nom de la société à constituer : Société citoyenne locale le joueur prodige à Khniss

Type d'entreprise : Local

Montant du capital de la société souscrite : 11000 dinars, onze mille dinars

Adresse : Rue Al-Ghazali derrière la bibliothèque municipale à Khniss 5011

La société sera le centre de formation des enfants de plus de 5 ans au football et de réhabilitation des adultes retraités en éducation physique.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du modèle d'acte constitutif : au Tribunal de Première Instance de Monastir sous n°17 le 15/5/2025,

Le nombre d'actions qui seront souscrites est de 55 actions, correspondant à 200 dinars en numéraire,

Le terme ouvert à la souscription du 15 juin 2025 au 15 juillet 2025, avec la possibilité de conclusion anticipée sous forme de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Fondateurs :

Hamida Dhifallah : Résidente du quartier Al-Bassatin dans la délégation de Monastir

Zouhair Trimech : Résident de la rue Al-Ghazali Khniss

Moez Hadded : Résident rue Khaireddine Bacha Khniss.

2025S00636SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de l'entreprise à constituer : la l'arij jelma

Type de la société : locale, le montant du capital souscrit de la société : 10 mille dinars

L'adresse prévue pour le siège social : jelma sidi bouzid

L'objet de l'entreprise : l'entreprise serait intéressée par les arbres fruitiers, les agricultures, l'élevage de bétail.

La date et le lieu de dépôt du projet de contrat type de constitution le 27 décembre 2024 au tribunal de première instance à Sidi Bouzid sous le numéro 213.

Le nombre de parts qui seront souscrites et leur équivalent en numéraire, et le montant à verser immédiatement : 10 mille dinars les conditions liées à la répartition des excédents et créer des économies après que l'entreprise a réalisé des bénéfices ou des excédents à la fin de chaque année comptable.

15% pour 20% sont consacrés à des activités sociales, culturelles et environnementales. Les restes des bénéfices et excédents peuvent être répartis dans la limite de 35% par décision de l'assemblée générale plus cela sert à les développer localement.

- La période d'ouverture des souscriptions est à partir de mois de mai 2025

- La possibilité de scellement éventuel en cas de souscription totale avant l'expiration du délai précité.

Les fondateurs sont :

Mansouri Hamza 54847465

Mansouri Sadak 24901796

Compte bancaire : 03050181032100001038

2025X00696SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE POLYCLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE NABEUL S.A

Société anonyme

Au capital de 8. 518.650 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1236886N

RC : B3141752012

CNSS : 553499-17

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 7 mai 2025 sous le n° 25801551 Quittance n°4177 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15/5/2025 sous le n°202536507 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1- Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2024 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2- Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2024 visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3- Quitus aux administrateurs;

4- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2025 ;

5- Affectation des résultats;

6- Pouvoirs.

2025R01443SANB2

Société HOPITAL PRIVE EL AMEN S.A.

Société anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Centre Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis.

Identifiant Unique : 1170032 L

RC : B24169352010

CNSS : 311896-41

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2025 enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 9 mai 2025 sous le n°25703781 Quittance n°M054771 dont un exemplaire a été déposé au centre

national du registre des entreprises le 15/5/2025 sous le n°202536518 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1- Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2024 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2- Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2024 visées aux articles 200 et 475 du code des Société commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3- Renouvellement de La nomination des administrateurs pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 ;

4- La nomination du Cabinet FINOR représenté par M. Karim DEROUICH en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 ;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Affectation des résultats;

7- Pouvoirs.

2025R01444SANB2

SOCIETE CLINIQUE LA MARSA S.A.

Société anonyme

Au capital de 3.503.000 dinars

Siège social : 15 avenue de la République, 2078 La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 0082736N

RC : B144751996

CNSS : 00142371-72

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2025 enregistré à la recette des finances la Marsa - Tunis le 12 mai 2025 sous le n°25703085 Quittance n°68096 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15/5/2025 sous le n°202536500 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1- Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2024 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2- Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2024 visées aux articles 200 et 475 du code des Société commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3- Quitus aux administrateurs ;

4- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2025 ;

5- Affectation des résultats;

6- Pouvoirs.

2025R01445SANB2

SOCIETE POLYCLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE BIZERTE S.A

Société anonyme

Au capital de 4.176.956 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1282501Q

RC : B0115832013

CNSS : 324624-62

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2025 enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 9 mai 2025 sous le n°25703777 Quittance n°M054763 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15/5/2025 sous le n°202536523 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2024 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2025 visées aux articles 200 et 475 du code des Société commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Le renouvellement de La nomination des administrateurs pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 ;

4. La nomination du Cabinet BDO représenté par M. Mohamed DERBEL en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générales ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation des résultats.

6- Pouvoirs.

2025R01446SANB2

SOCIETE CLINIQUE AMEN GAFSA S.A

Société anonyme

Au capital de 6. 690.510 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2025 enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 9 mai 2025 sous le n° 25703778 Quittance n°54766 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15/5/2025 sous le n°202536517 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2024 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2024 visées aux articles 200 et 475 du code des Société commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. La nomination du Cabinet AWT audit et conseil représenté par M. Anis WAHABI en tant que

commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation des résultats;

6. Pouvoirs.

2025R01447SANB2

SOCIETE CLINIQUE NORD OUEST DE BEJA S.A.

Société anonyme

Au capital de 3.789.480 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2025 enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 9 mai 2025 sous le n°25703780 Quittance n°M054770 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15/5/2025 sous le n°202536510 ainsi le dépôt des Etats financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les Etats financiers relatifs è l'exercice clos du 31 décembre 2024 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2024 visées aux articles 200 et 475 du code des Société commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Quitus aux administrateurs;

4. Affectation des résultats ;

5. Pouvoirs.

2025R01448SANB2

GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE S.A

Société anonyme

Au capital de 189 000 Dinars

Siège social : 3 Rue de Monastir Cité Taieb Mhiri - Laouina, 2046 Route de la Marsa, Tunis

Identifiant Unique : 0994872T

RC : B0118592007

CNSS : 262451-66

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 12 mai 2025 sous le n° 25801628 Quittance n°4357 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15/5/2025 sous le n°202536520 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2024 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2024 visées aux articles 200 et 475 du code des Société commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Quitus aux administrateurs ;

4. Le renouvellement de La nomination des administrateurs pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 ;

5. La nomination du Cabinet FINOR représenté par M. Karim DEROUICH en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 ;

6. Affectation des résultats;

7. Pouvoirs.

2025R01449SANB2

Notice

Augmentation du capital

De 8.119.250,000 DT à 10.119.250,000 DT

GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES S.A

MF : 0014402/N

Dénomination sociale : GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital : 8.119.250, 000 DT

Adresse du siège social : Avenue Jawdat Al Hayat, 2015 ZI le Kram Tunis

Objet social : Vente et réparation des produits agricoles, industriels et des travaux publics et des pièces de rechange

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 Janvier 2025 a été déposé le 3 Avril 2025 au Registre National des Entreprises sous le n°AC01502025.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un nouvel actionnaire la société Ulysse Sicar société anonyme inscrite au RNE sous l'identifiant unique 1875330L d'un montant de 2.000.000 DT, pour le porter de 8.119.250 DT à 10.119.250 DT et ce, par l'émission de 40.000 actions nominatives nouvelles de 50 DT chacune en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du jour de la déclaration de souscription.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025401694SANB2

Notice d'augmentation de capital en numéraire

GALIEN PHARMACEUTICALS S.A

Capital de 20 095 000 DT en cours d'augmentation de 6 300 000 DT

A11 Centre Nawrez, Lac Léman les Berges du Lac 1053 Tunis

ID : 1185853V

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Galien, qu'en vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/12/2024 enregistrée à la Recette des Finances Le Lac Tunis, en date du

16/4/2025 sous le n°25703014 Quittance n°M046359 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le Numéro AC 01652025 le 16/5/2025. Il a été décidé d'augmenter le capital de la société à hauteur de 6 300 000 DT pour le porter à 26 395 000 DT et ce suivant les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'action à souscrire 630 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer au moins du quart lors de la souscription

- Abandon du droit préférentiel de souscription des actionnaires totalement au profit de :

FCPR GAT Private Equity 1 (420 000 actions),

FCPR Capital Retournement (60 000 actions),

FCPR Maxula Capital Retournement (150 000 actions).

Les fonds seront déposés dans les comptes indisponibles ouverts auprès de BIAT sous le numéro 08603000153202350 176 et auprès de WIFAK BANK sous le numéro 47001000000024619416.

Délais de souscription : 15 jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025401715SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

KROMBERG & SCHUBERT CENTRE TECHNOLOGIQUE

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 520.000 Euros

Siège social : Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication Route de Raoued - Km 3.5 - 2088 Ariana

Identifiant Unique : 1027448E

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 10/9/2024 enregistré à la Recette des Finances de Raoued le 6/5/2025 sous Qn°M060542 Enreg n°25702201. Les associés décident de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Zeljko Johannes MATIJEVIC pour une durée indéterminée

Un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1027448E sous dossier n°202535740 le 13/5/2025.

2025401684SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire n°01

Société citoyenne locale de tourisme, Bir Masharqa

Janan Giovi

A la demande du Conseil d'Administration, une assemblée générale s'est tenue au siège de la société, à laquelle ont participé vingt-sept souscripteurs sur cinquante souscripteurs, et en présence de l'huissier, Me Hamadi Al Malouh. Il a été décidé ce qui suit :

1. Isolement de Mme Fatima Trabelsi de la société

2. Election de M. Ramzi bin Saleh bin Braik comme membre du Conseil d'administration.

3. La souscription sera ouverte du 16/05/2025 au 01/06/2025 pour augmenter le capital de la société.

Enregistré à la recette des finances de Bir Mcherga le 14/5/2025 sous le n°2570063, quittance n°M011326 déposé un exemplaire au RNE le 16/5/2025.

2025R01440SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzel Temim en date du 7/11/2023 quittance n°M082622 n° d'enregistrement 2320280 Mr Zied Ben Chatia cin n°06443871 a vendu à Mme Ameni Bey cin n°06492355 tout le fonds de commerce sis au quartier Habib Thamer Menzel Temim exploité vente prêt à porter enregistré au registre de commerce n°1331567k. Les oppositions seront admises à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T. Publié le 22/04/2025 au journal Le Quotidien page 8.

2025R01452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte du 30/4/2025, enregistré à Monastir le 02/5/2025 (N°25203259 - quitte N°M035868), Mme Hayet Stambouli résident à l'Av Ali Bourguiba Skanes Monastir, a vendu à Mme Salha Hadj Amor résident à Cité Erriadh Eddis derrière la résidence du Gouverneur en face de l'immeuble de Salah Sayadi Monastir, le fonds de commerce exploité dans le commerce du prêt à porter, sis au 4 Rue Moufida Bourguiba Monastir. Les oppositions se font à l'adresse de l'acquéreur dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au journal Echourouk du 17/5/2025.

2025S00635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Akouda le 9/5/2025 (quittance n°M020680, enregistrement n°13488154), Mr Oussama Ben Ameur (CIN 08457083) a vendu le fonds de commerce exploité dans le local sis à la route touristique Chott Mariem (fruits secs) au profit de Mr Seifeddine Rojbani (CIN 13488154), les oppositions seront faites au cabinet du Me Ahmed Sboui (M.F : 000/P/A/1010156J) situé à l'avenue Taher Sfar, Sousse et ce dans le délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» du 14/05/2025.

2025S00639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/4/2025 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddair le 22/4/2025 sous le numéro M035588 quittance numéro 25201336, Mme

Ribh Ibn Zaid, a vendu la totalité du fonds de commerce du "Magasin Pour Vente Des Produits d'alimentation Générales en détaille" sis à Sfax, route de Saltania, km 09 cité mallek, à Mohamed Affes.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mohamed Affes à l'adresse suivante : Route Saltnia km 6 Sfax, et c dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 29/4/2025 au journal "le Temps".

2025X00574FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation établie par les deux notaires de La Chebba de la Circonscription du Tribunal de Première Instance de Mahdia, Me. Sami Hattab et Me. Hakima Dhaoui, le 7/5/2025, enregistré à la Recette des Finances de La Chebba le 8/5/2025, quittance n°M024314, Mme. Latifa Bent Abdelfatteh BELAIBA, demeurant à Aitha Melloulech Mahdia, titulaire de la carte d'identité nationale n°03934904 délivrée le 24/4/2018, a donné à son fils Bilel Ben Sellami Ben Amor NAAES, demeurant à Melloulech Mahdia, titulaire de la carte d'identité nationale n°09375213 délivrée le 25/02/2019, tout le fonds de commerce issus de l'activité de «Autres commerces spécialisés en détail - vente de fournitures de couture» dans local sis à la Rue Elkodos 5114 Melloulech Mahdia, avec tous ses éléments matériels et moraux. Les objections seront acceptées devant le donataire «Bilel NAAES» dans un délai maximum de vingt jours (20) à compter de la date de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Sachant que cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien le mercredi 14 mai 2025.

2025X00691FCCC2

Cabinet Maître Fatma Arfaoui

Avocate près la cour de cassation

Centre Urbain Nord International City Center Tour des Bureaux Bureau N°B06

Matricule Fiscal : 1036061P

Conformément au contrat de vente du Fonds de Commerce enregistré auprès de la Recette douar Hicher Manouba le 27/9/2024 quittance n°M064669 enregistrement n°24202552, Monsieur Fares ben Abdlhamid ben Mohamed ben Hsin a vendu à madame Hedia bent Salah ben Saad épouse Abdelrazek Rezgui le Fonds de Commerce destiné à la pratique de l'activité de tout type de commerce situé au n°62 rue Khaled Ibn Walid douar Hicher Manouba avec tous ses éléments matériels et moraux, notamment les clients, l'enseigne, la notoriété commerciale, le droit au loyer, et d'une manière générale tous les avantages et conséquences directs et indirects dudit bien, sous toutes les garanties légales et réelles.

D'éventuelles objections sont acceptées au sein du local du fonds de commerce objet de la vente sis au n°62 rue Khaled Ibn Walid douar Hicher Manouba dans un délai minimum de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le Journal le Quotidien le 13/5/2025.

2025401683FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 30/4/2025, enregistrée à la recette des finances Menzah6 le 14/5/2025, reçu n°Mo68696 et enregistrement n°25203879, Mr Grissi Moncef a vendu à Mr Ben Ammar Hichem tout le fonds de commerce sis à la résidence Ettawfik B13, avenue Hedi Nouira Ennasr 02 l'Ariana, et qui a comme activité salon de Thé avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Messaadi Med Amine avocat sis au 02 bis rue de l'Argentine, immeuble Argentina bureau b.1 le Belvédère Tunis et ce jusqu'à l'expiration du délai légale des oppositions.

Un extrait a été publié au journal "Echourouk" du mardi 20/5/2025.

2025401696FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Menzah 6 sous le n°25203468 daté le 02/5/2025, LA STE MAAROUFI ELEGANCE a cédé à LA STE SALT AND EMBER (Sté en cours de constitution la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Karkennah et rue Ibn Abi Sofienne Menzah 5 2037 Ariana. Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de Ines Maaroufi demeurant à Résidence Mnubi ben Hessine Naser2, et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

En outre l'acquéreur a publié la vente dans un quotidien le 14/5/2025.

2025401697FCCC2

Location gérance libre

Location Gérance Libre d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de location du 18/04/2025 de gérance libre d'un Fonds de Commerce enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela en date du 29/04/25 sous le n°25301651 Quittance n°28046, que la Société Guiboul, titulaire de matricule fiscal n°0002023R sis au 03 Couloir 01 Rue Palestine Mandela, représentée par son gérant Mr Mohamed Khaled Ben Lotfi ben Habib Mazouz, a loué à Mr Houssen Daoud Salmen, tout le Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels et sis au : 03 Couloirs 01 Rue Palestine Mandela Tunis et exploité dans l'activité tous Commerce et ce à partir de 01/05/2025 au 30/04/2027. Les oppositions seront acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 17/5/2025.

2025401700FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 27 Août 2013 sous le numéro 05/2013. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

Zone d'activité : Jfara.

Secteur : Jfara Alrhamna et Awled Bouaziz

Délégation : Zitouna.

Dénomination : Jfara

Siège social : Jfara.

- Nom du président du conseil d'administration : Mohamed Naceur Alourtani

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2025R01435APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant l'ordre du Secrétaire général de la municipalité de Mahdia N°560 du 23/01/2025 et suivant procès-verbal du 02/10/2024 enregistré le 13/5/2025 à la recette des finances MAHDIA sous n°25802949 et quittance n°M036575 est décidé la constitution d'un syndic sous la raison sociale «SYNDIC ABID» situé à NIARAT, zone touristique Mahdia ainsi Le Conseil du Syndicat des Propriétaires a été élu comme suit :

Sabrin Barboura : Présidente de syndic

Semia Khouaja : Trésorière

Hichem Mili : Secrétaire général

Bechir Naser : Associé

Moez Echarfi : Associé.

2025401693APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme dont le siège est à l'avenue Mohamed V registre de commerce n°B176041996 représentée par maître Imed Kahri, Avocat 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Partie saisie : Imed ben Dhrifa gérant de société demeurant à Tozeur

Avocat poursuivant : Maître Imed Kahri, Avocat 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Titre exécutif :

Le jugement de la cour d'appel de Gafsa n°20927 promulgué le 13/11/2021 confirmant l'ordre d'injonction promulgué du tribunal de première instance de Tozeur / Nefta.

2/ Un avertissement signé par maître Walid el Mensa daté le 19/2/2025 et inscrit à la direction de l'immobilier Gafsa le 24/4/2025.

Propriété saisie : toute la propriété objet du titre 827 Tozeur nommée Janet soukou elalya superficie 7610 mètres carrés.

Mise à prix : 112230 D suivant le rapport établi par Monsieur Abdelhamid Chakmani et Ahmed Lakdhar Hamadi sans tenir comptes les frais supplémentaires qui seront déterminés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu lundi le 16/6/2025 à partir de 9 h du matin à la salle de la saisie immobilière du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de la propriété : Tous les jours de la semaine ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations requises.

Pour les renseignements consulter le cahier des charges du greffe du tribunal de première instance de Tozeur au bureau de l'avocat poursuivant.

2025R01433VEPA1

Vente volontaire aux enchères publiques

Cabinet Maître Imed Houij

Huissier de justice

26, rue d'Egypte Lafayette Tunis

Tél : 71796336

Le demandeur : Société SODET, SARL- IU n°1341187 G, siège route de Gabès km 5,5 Sfax, son avocat Maître Abdesslem Chtourou, avocat associé au LAWYERS & CONSELLORS UNION, REBAI Chtourou Frikha.

Les vendeurs : Naziha - Samira - Mounir - Riadh, ben Abdelltif ben Salem Tilouch, demeurant tous au n°4 rue 10393 El Ouardia 6 Tunis.

Immeuble objet de l'adjudication : il s'agit de la totalité des parts indivises appartenant aux vendeurs dans la maison sis au n°137 rue 4001 cité Ezzouhour 4 Tunis faisant partie du titre foncier n°129128 Tunis dénommé Mabrouka 453 qui consistent en une villa; d'une superficie couverte de 306 m² composée de 2 étages, un jardin à l'avant contenant garage (pouvant constituer un local commercial) un jardin à l'arrière, le rez-de-chaussée d'une superficie de 133 m² contenant un hall, 3 chambres, cuisine et toilette aménagées pour les besoins de jardin d'enfant et un jardin arrière qui ouvre sur la rue arrière avec porte garage pour voiture non couvert, les escaliers menant au 1er étage ayant même superficie et descriptif du rez-de-chaussée, la villa est louée pour jardin d'enfant.

Mise à prix : 321.930.000 Dinars.

La visite de l'immeuble : Tous les jours.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le vendredi (20/6/2025) à partir de 10 H du matin au cabinet de maître Abdesslem Chtourou, avocat associé au LAWYERS & CONSELLORS UNION, REBAI CHTOUROU FRIKHA 11 rue Azouz Rebai Manar III Tunis.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation entre les mains de l'huissier notaire devant lequel l'adjudication aura lieu d'au moins 1/3 de la mise à prix, par

chèque certifié au profit de LAWYERS & CONSELLORS UNION et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

La vente aura lieu par un acte devant être dressé par Maître Abdesslem Chtourou, après paiement entre ses mains du reste du prix de la vente majoré de 5% à titre de frais dans un délai ne dépassant pas 1 mois à partir de la date de l'adjudication.

2025R01450VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir Mercredi le 18/6/2025; à partir de 9h du matin.

La partie poursuivante : Lazreg Hichem Réside à Moknine Monastir.

La partie poursuivie : Abroud Raoudha Réside à Rue Bir Zriba Moknine Monastir.

Immeuble à vendre : La totalité du terrain agricole titré sous numéro 119505 sise à Dhalaa Moknine Monastir d'une superficie de 1587 m²; et il est délimité comme suit : de la khebla parcelle n°03 ; à l'est passage; sud titre n°116985 ; l'ouest passage.

La mise à prix : Est fixée à 44.436.000 pour tout le terrain; suivant l'expertise de Mr Maalel Hechmi daté le 14/01/2025.

La visite des lieux : Aura lieu chaque dimanche entre 12h et 13h; et pour d'amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de Maître Thabet Sami à l'immeuble le plaza Av. Habib Bourguiba Moknine Monastir.

2025S00637VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Jihed Barouni

B3-12 Immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082

Tél : 71.947.607/98.237.282

Partie poursuivante : AMEN Banque, Société anonyme, identifiant unique M0000221 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mr Haithem Andalousi, titulaire de la CIN n°02313363, demeurant au 59 rue Abou Kacem Naji Béja.

L'avocat poursuivant : Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation; demeurant au B3-12 Immeuble Cercle Des Bureaux Centre. Urbain Nord Tunis 1082, MF 000/869977/P/A/B.

Propriété saisie : la totalité de la propriété appartenant à la partie saisie objet du TF n°13985 Béja, sis au coin rue La République et rue Hassen Ibn Noomen, Béja composé d'un rez-de-chaussée contenant l'agence bancaire UBCI, un magasin fermé à l'étage se trouve le local de la Zitouna Temkine et 3 locaux exploités en tant que centre esthétique et de coiffure pour femme Espace Artiste Assia, un troisième étage composé par un local en dalle de 79 m² le reste en charpente en bois; La superficie du terrain est 189 mètres carrés, la construction est de bonne qualité et l'emplacement du bâtiment est au centre ville sur une artère principale de la ville de Béja, tous cela selon l'expertise daté le 7/5/2024 faite par l'experte Asma Daghbouji Mrabet, selon ordonnance sur requête n°82554 du 31/8/2023.

Mise à prix : Un million huit mille cinq cent Soixante dix dinars (1.008.570,000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le Jeudi 19 juin 2025 (19/6/2025) à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Beja. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée. Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Béja ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2025401679VEPA1

Vente par adjudication sur folle enchère

Cabinet Maître Grami TOUHAMI

Avocat près la cour de cassation

02, Avenue de France 1er étage Béja

Les poursuivants de l'adjudication sur folle enchère : Kamel, Samira et Lamya, fils de Fadhlaoui Medini, demeurant au n°04 Rue Hédi Chaker, Amdoun gouvernorat de Béja.

Le fol enchérisseur : Samir fils de Fadhlaoui Medini demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Zahret Medyen, délégation d'Amdoun gouvernorat de Béja.

Immeuble mis à l'adjudication sur folle enchère : L'immeuble consiste en une parcelle de terre de forme oblique d'une superficie de 708 m², ledit immeuble est sis à l'angle de l'Avenue Habib Bourguiba, au carrefour du Maghreb arabe à la localité de Zahret Medyen Amdoun gouvernorat de Béja, comprenant une maison (au rez-de-chaussée) à usage d'habitation ayant une superficie totale de 165 m² contournée par des espaces vides. Il existe sur la façade ouvrant sur l'avenue Habib Bourguiba 03 locaux commerciaux d'une superficie totale de 43 m². La totalité de l'immeuble est limitée du côté du nord par le terrain de Béchir ben Belgacem. Du côté de l'est : une route. Du côté du sud : Avenue Habib Bourguiba. Du côté de l'ouest : un bâtiment revenant au conseil régional du gouvernorat de Béja.

L'immeuble est situé dans une zone aménagée et raccordée à tous les réseaux publics (SONEDE, STEG ET ONAS).

Mise à prix : Deux cent quatre vingt dix mille soixante et un dinars 936 millimes (290061.936d) qui est le prix initial fixé par les poursuivants dans l'ancien cahier des charges. Et ce, après abstention de l'adjudicataire de s'être acquitté de prix de l'adjudication prononcé à son profit par le jugement n°79 rendu par le tribunal de 1ère instance de Béja le 19/12/2024 qui est de l'ordre de 449.866d, 052 auxquelles s'ajoutent 1678d, 776 comme frais et honoraires taxés, en dépit d'un commandement qui lui a été signifié conformément à l'article 445 du C.P.C.C.

Date de la vente par adjudication sur folle enchère : La vente aura lieu le jeudi 12/6/2025 à partir du 9h du matin par devant le tribunal de première instance de Béja.

Visite des lieux : la visite des lieux est possible tous les jours de la semaine de 8h du matin à 18h du soir.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'Etude de l'avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de première instance de Béja pour prendre connaissance du cahier des charges.

Remarque : L'enchérissement ne peut se faire que par voie d'avocat et après consignation du tiers de prix initial soit par chèque certifié, soit par caution bancaire irrévocable. Pour participer aux enchères, les étrangers doivent êtres munis de l'autorisation légale du gouverneur compétent.

2025401695VEPA1

Vente aux enchères publiques de biens agricoles

Appartenant au défunt Abdelrazak Zoryat

Maître Thouraya Ben Mansour huissière de justice à Nabeul, dont le bureau est situé au 2ème étage de l'immeuble DIMESSI, rue El Hadi Chaker, Nabeul, agissant à la demande de Maître Imen Sdiri en sa qualité de liquidatrice du défunt Abdelrazak Zoryat annonce la mise en vente aux enchères publiques des biens agricoles suivants :

Bien immobilier portant le numéro cadastral n°526132, situé sur les parcelles n°734 et 740, d'une superficie totale de 2168 m², avec un prix de départ de 491.702.400 dinars.

Bien immobilier portant le numéro cadastral n°600569, situé sur la parcelle n°8741, d'une superficie de 10 m², avec un prix de départ de 234.964.800 dinars. La vente aux enchères se tiendra le vendredi 13 juin 2025 à 11 h, au siège de l'exécution situé dans la zone industrielle de Béni Khiar, gouvernorat de Nabeul. Les personnes souhaitant participer à l'enchère doivent déposer une garantie de 10 % du prix de départ, soit en espèces, soit par chèque certifié.

Pour plus d'information appeler les numéros suivants 97845736 ou 72230013.

2025401698VEPA1

Adjudication licitation immobilière

Le demandeur à la vente : Monsieur Idoudi Lotfi, résident à Tunis, élisant son domicile au bureau de son avocat Maître Bougerra Adel sis au 79 Avenue Habib Bourguiba Nabeul.

Les défendeurs à la vente : 1) Madame Monia Laalai, 2) Madame Hayet Laalai, 3) Monsieur Mohamed Tej Eddine Laalai, 4) Monsieur Chiheb Eddine Laalai, 5) Madame Raoudha Laalai, 6) Monsieur Mohamed Chawki Laalai, 7) Madame Wafa Laalai, 8) Monsieur Iyadh Laalai, 9) Madame Francine janne députer. Tous demeurant à Tunis 15 Rue du Var Montfleury, et de façon préventive pour le quatrième suscité Monsieur Chiheb Eddine Laalai à l'appartement A1-1 résidence "al kinz" Rue Othman Charni Manar 1 Tunis, pour la neuvième suscité Madame Francine janne députer 12 Impasse des jardins 17250 Plassay France, et pour le huitième Iyadh Laalai suscité 43 Boulevard de Montparnasse 75006 Paris France.

Avocat poursuivant : Maître Bougerra Adel sis au 79 Avenue Habib Bourguiba Nabeul.

L'immeuble à vendre : La Totalité de l'immeuble dénommé «Victoire 4» objet du titre foncier n°90557 Tunis, d'une contenance totale de 202 parts, sis au 15 rue du Var Tunis, il s'agit d'un lot de terrain sur lequel est bâti une veille maison composée d'un rez-de-chaussée divisé en 3 chambres, cuisine et toilette.

Mise à prix : 103.044D000, après abattement du prix de 40 %.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le Mardi 10/6/2025, à 9h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2025401699VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Jugement de règlement judiciaire

La société Matériel pour l'Industrie et la Bureautique, Société anonyme.

Siège social : Rue Touba, numéro 1, Immeuble Goldina, les Berges du Lac Tunis.

Identifiant Unique : 0031516W

En vertu du jugement rendu en date du 10 Avril 2025 par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°875, il a été décidé :

1. La constatation de la cessation de paiement de la société Matériel pour l'Industrie et la Bureautique et la détermination de cette cessation à partir du 19 octobre 2018,

2. Autoriser ladite entreprise à poursuivre son activité conformément au programme de sauvetage tel que modifié par le présent tribunal,

- Convertir les dettes de "Lotus Logistique", "Viola Logistique", "Horizon Management Services", "GIAS" et "Slama Group" d'un montant total de 12.356.285.000 dinars en une participation au capital de la demanderesse du redressement et autoriser le Commissaire à l'exécution Monsieur Montassar Mansouri à accomplir les procédures nécessaires à l'augmentation du capital de la société dans un délai d'un an à compter de la date du présent jugement conformément aux dispositions de l'article 457 du code de commerce.

- L'échelonnement des dettes bancaires de l'Arab Tunisian Bank, de la Banque Nationale Agricole, de Amen Bank, de la Banque de Tunisie et de la Société Tunisienne de Banque sur 07 ans avec une année de grâce calculée à partir de la date du présent jugement et payées par mensualités égales à la fin de chaque mois avec un intérêt égal au taux moyen du marché monétaire majoré de deux points.

- L'échelonnement de la dette de Fawzia Khalafallah Slama qui subroge la Banque Tuniso-Koweitienne, pour une durée de 07 ans calculée à partir de la date du présent jugement et payable par mensualités égales à la fin de chaque mois avec un intérêt égal au taux moyen du marché monétaire majoré de deux points.

- L'échelonnement la dette de du fournisseur Videojet sur 06 ans avec une année de grâce calculée à partir de la date du présent jugement et payable par mensualités égales à la fin de chaque mois.

- L'échelonnement de la dette de BH Leasing sur trois (03) ans, calculée à partir de la date de ce jugement et payable par mensualités égales à la fin de chaque mois.

- L'échelonnement de paiement de la dette de la Caisse nationale de sécurité sociale selon le calendrier convenu après l'adhésion à l'amnistie sociale.

L'échelonnement de paiement de la dette fiscale selon le calendrier convenu après l'adhésion à l'amnistie fiscale.

L'échelonnement des dettes de la société "Slama frères", la société "GIAS Distribution" et la société "GIAS Industries" sur 07 ans avec une année de grâce calculée à partir de la date du présent jugement et payable par mensualités à la fin de chaque mois.

L'échelonnement de la dette de la société "Braslam" et de la société "CSM GIAS" sur deux ans avec une année de grâce calculée à partir de la date du présent jugement et payable par mensualités à la fin de chaque mois. L'échelonnement des dettes restantes dépassant le montant de 10 mille dinars sur deux ans, calculés à partir de la date du présent jugement et payable par mensualités à la fin de chaque mois.

Le paiement des dettes restantes inférieures à 10.000 dinars dès l'approbation du programme de sauvetage à partir de la date du prononcé de ce jugement. La priorité est accordée à la créance de moindre valeur conformément aux dispositions de l'article 456 du code de commerce.

3. La nomination de l'administrateur judiciaire Montassar Mansouri en tant que Commissaire à l'exécution du programme de sauvetage modifié par le tribunal sous la supervision du juge-commissaire du Tribunal de première instance de Tunis, Madame Nisrine Ben Khedim.

4. Autoriser l'interdiction de la cession des actifs immobiliers et mobiliers de la société nécessaires à la poursuite de son activité pendant la durée d'exécution du programme de sauvetage, sauf autorisation judiciaire contraire.

5. Autoriser l'inscription de ce jugement au Registre National des Entreprises dans un délai de trois jours à partir de la date du prononcé de ce jugement, et autoriser sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne aux frais de l'entreprise demanderesse du redressement et à la diligence du Commissaire à l'exécution.

6. Autoriser le greffe du tribunal à informer la "Commission de suivi des entreprises économiques" de ce jugement.

7. Les frais juridiques sont à la charge de la société demanderesse du redressement judiciaire en la personne de son représentant légal.

L'adresse du bureau du commissaire à l'exécution : Immeuble Malek Centre bureau B 5-2 Centre Urbain Nord 1082.

Tél : 22100099

2025R01432VEPA2

Faillite de la société «GAMMOUDA» SA

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°431 le 24/4/2025 à l'encontre de la société industrielle de développement de la région Gammouda «GAMMOUDA» SA IU 0001988K sise à Colisée Soula escalier B 4ème étage Manar 2 Tunis, en cessation de paiement depuis 26/9/2005 en désignant l'expert Rached Zaghdoudi syndic de faillite. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau sis : centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2025R01434VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un immeuble

Etablissement HEDI BEN BENAISSA HATTOUR

Siège social : Avenue Farhat Hached - Ksour Essaf - Mahdia

I.U : 0126205F

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous n°2025/97 en date du 14 avril 2025, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite d'établissement ci-dessus indiqué, informe le public qu'il se propose de vendre par voie d'appel d'offre un immeuble, non immatriculé, construit à usage d'habitation sis à l'Avenue Farhat RACHED (route El JAM) Ksour Essaf - Mahdia, sachant que la mise à prix est fixée à 183.900,000 DT.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'immeuble suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars. Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 20 juin 2025. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2025S00638VEPA2

Société MATERIELS SCIENTIFIQUES INFORMATIQUES «M.S.I»

Siège social : rue du Lac Mâlaren résidence Rihab II Bloc C Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0415495R

En vertu du jugement N°933 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 17 Avril 2025, il a été décidé :

1/ D'approuvé que la société MATERIELS SCIENTIFIQUES INFORMATIQUES «M.S.I» a cessé de payer ses dettes à partir du 21 octobre 2021.

La société est autorisée à poursuivre ses activités conformément au plan de redressement modifié par le tribunal consistant à :

- La cession du terrain appartenant au gérant de la société objet du titre foncier n°33131 Monastir.

- L'affectation des revenus provenant de la cession pour le paiement du reste des dettes de la Société Tunisienne de Banque contre l'obtention d'un certificat de mainlevée d'hypothèque de la part de la banque avec un délai de grâce de deux ans à compter de la date du présent jugement.

- Le remboursement immédiat de la somme de deux cents mille dinars en faveur de la Société Tunisienne de Banque.

2/ La désignation de l'administrateur judiciaire Ameur Mansour contrôleur de l'exécution du plan de redressement modifié par le tribunal sous la supervision du Juge Commissaire au Tribunal de première instance de Tunis Madame Nesrine Ben Khedime.

3/ Mention de ce jugement est faite au registre national des entreprises dans un délai ne dépassant pas 3 jours à compter de la date du prononcé du présent jugement, une publication au journal officiel de la République Tunisienne à la charge de la demanderesse du redressement et à la diligence du contrôleur de l'exécution.

4/ Le greffe du tribunal doit informer la commission de suivi des entreprises économiques de ce jugement.

5/ Les dépenses judiciaires sont à la charge de la société demanderesse du redressement en la personne de son représentant légal.

2025401681VEPA2

Remplacement du contrôleur d'exécution

Société Tunisienne d'Exploitation des Carrières de Marbre et de la Pierre

Au capital de : 1 350 000 D

Siège social : 92 Rue de la Liberté Beb Bhar 1001 Tunis

Identifiant unique : 0767644R

Dans le cadre du dossier de redressement judiciaire n°540 de la Société Tunisienne d'exploitation des carrières de marbre et de la pierre, et suivant décision émanant du Tribunal de première instance de Tunis en date du 15/4/2025, il a été décidé le remplacement du contrôleur d'exécution Monsieur Mourad Taoufik ERKIK par le contrôleur d'exécution Monsieur Ameur Mansour domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App N°6 - 1002 Tunis.

2025401682VEPA2

Appel d'offre

Cession aux tiers de la société

«BORTEX TUNISIA»

MF : 0719248 p

Capital social : 2.389.800.000 D

Siège social : Zone Industrielle Ezzahra Ben Arous

L'expert Mr Ezzeddine Habib sis au «08, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis» lance un appel d'offre concernant la cession de la société «BORTEX tunisia» aux tiers objet de règlement judicaire n°308 rendu par le tribunal de première instance de ben Arous le 6/7/2022.

Le tribunal réuni le 14/4/2025 ouvre un nouveau délai ne dépassant pas un mois dès la publication de cette annonce au JORT.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges moyennant le paiement de la somme de (350,000) dinars non restituable.

Pour plus d'informations, contacter 71.834.458 ou 24.174.990.

2025401688VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le 4 juin 2025

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

MARINA GAMMARTH

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0907252 J

Affiliation CNSS : 00252773-88

Suite à la Décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 Avril 2025, Messieurs les actionnaires de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le mercredi 4 Juin 2025 à 10 heures au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'activité de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth durant l'Exercice 2024.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de l'Exercice 2024.

3- Affectation du Résultat de l'Exercice 2024.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du Mandat de certains membres du Conseil d'Administration.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002.

2025R01329SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

EXXOILSA

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Route de Sousse Km 13 2034 - EZ-ZAHRA

Identifiant unique : 0430009C

Messieurs les actionnaires de la société "EXXOIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17/6/2025 à 17h00 à Ez-zahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2024.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2025R01436SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE NOUVELLE ASSEMBLAGE AUTOTRUCKS SINAAT S.A

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Immeuble SETCAR GP 1 Km 13 Ezzahra

Identifiant Unique : 1810239N

Messieurs les actionnaires de la société INDUSTRIELLE NOUVELLE ASSEMBLAGE AUTO TRUCKS SINAAT sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 Juin 2025 à 15h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2024.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2025R01437SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY S.A

Au capital de 1 500.000 dinars

Siège social : Immeuble SETCAR GP1 Km 13 Boumhel

Identifiant Unique N° : 1597377C

Messieurs les actionnaires de la société "TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17/6/2025 à 16h00 à Boumhel Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2024.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2025R01438SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Lubrifiants SOTULUB

Société anonyme

Au capital de 10.972.500 DT

Siège social : Rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis Nord

Identifiant Unique : 0005985Z

Numéro CNSS : 6245988

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Lubrifiants sont invités à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 17 Juin 2025 à 09H30, à l'hôtel Verdi Tunis Beach Ressort, Gammarth (ex Ramada Plaza) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des opérations visées par l'article 26 des statuts de la société et de l'article 200 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2024 ;

8. Nomination d'administrateurs au conseil d'administration.

9. Approbation du projet de statut du fonds social, élaboré suite à l'audit réalisé par le cabinet Jamel SASSI et validé par le Conseil d'administration ;

10. Nomination du commissaire aux comptes.

2025R01439SANB3

Convocation

Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine «SEPCM»

Société anonyme

Au capital de 15.200.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri Mégrine 2014 - Mégrine Riadh

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 16 Juin 2025 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes de l'exercice 2024 ;

2- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024 ;

3- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales;

4- Quitus aux Administrateurs ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6- Démission d'un Administrateur ;

7- Nomination des Co-commissaires aux comptes;

8- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

9- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R01441SANB3

Convocation

Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine «SEPCM»

Société anonyme

Au capital de 15.200.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri Mégrine 2014 - Mégrine Riadh

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire le Lundi 16 Juin 2025 à 11 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du mode de gouvernance;

2. Modification des statuts en conséquence ;

3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R01442SANB3

Convocation

Société Jallali Plast

Société anonyme

Capital : 96.000 Dinars

Siège : Zone Industrielle Route El Hama 2210 Tozeur

Identifiant unique : 1250785 T

Les associés de la Société Jallali Plast sont convoqués, le mardi 3 juin 2025 à 10 heures au siège de la société à l'assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour relatif aux années 2021-2022-2023 suivant :

1. Autorisation du dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture et approbation des rapports de gestion établie par le conseil

3. Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes sur les comptes

4. Approbation des opérations et conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales

5. Approbation des états financiers

6. Affectation des résultats

7. Fixation des jetons présences

8. Renouvellement du mandat des administrateurs

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10. Quitus aux administrateurs

11. Pouvoirs pour formalités.

2025R01451SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL"

S.A. au capital de 352.800 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 0580249 B

M.F : 0580249 B A M 000

Les actionnaires de la Société de transformation industrielle du métal "SOTIMETAL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 21 Juin 2025 à 13h00 au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024

6- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciale

7- Quitus aux administrateurs.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2025X00693SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Refendage de la Tôle "SORETOL"

S.A. au capital de 6.400.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 B.P. 171 Sfax 3018

Identifiant RNE : 0008493 W

M.F : 0008493 W A M 000

Les actionnaires de la société de refendage de la tôle "SORETOL" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 21 Juin 2025 à 9 h au siège social de la société en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et affectation des résultats de l'exercice 2024.

5- Approbation des conventions de l'article 200 du code des sociétés commerciale

6- Quitus aux administrateurs

7- Proposition de Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

8- Proposition de Renouvellement du mandat du PDG et limitation du pouvoir

9- Approbation d'achat du matériel et obtention de crédits

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2025X00695SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Skanès Palace International (en liquidation)

S.A au capital 6.195.000 dinars

Identifiant unique : 0038242T

Messieurs les Actionnaires de la Société Skanès Palace International (en liquidation) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 17 Juin 2025 à 10H au siège social de la Société Tunisienne de banque - Rue Hédi Nouira - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Nomination d'un nouveau liquidateur

2- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

2025401685SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

Société anonyme

Au capital de 5.500.000 dinars

M U. N°0002058 D

Siège social : 14 Rue Masmouda - Mutuelleville - 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 20 Juin 2025 à

15 heures à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - Les Berges du Lac Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024 et quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024.

6- Renouvellement du mandat de Quatre Administrateurs.

7- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes.

8- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société.

9- Pouvoirs pour formalités.

2025401687SANB3

Convocation

Société Mawdy Services S.A

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble TAMAYOUZ 4ème étage Centre Urbain Nord, Tunis

Identifiant Unique : 0341597P/A/M/000

CNSS : N°00206090-62

Messieurs les actionnaires de la société Mawdy Services sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 juin 2025 à 11 h, au siège social de la société sis à l'immeuble Tamayouz, 4ème étage Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et présentation des comptes annuels clos le 31 décembre 2024.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au 31 Décembre 2024.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 et quitus aux administrateurs.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5- Nomination d'un commissaire aux comptes.

6- Fixation de Jetons de Présence.

2025401689SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PRISMA SA

Société anonyme

Au capital de 1 662 300 Dinars

Identifiant Unique : 774595/S/A/M/000

Siège social : Bureau A 3.2 3ème étage Bloc A Immeuble Ichbilia Cité des Pins les Berges du Lac - Tunis 1053

Messieurs les actionnaires de la société Prisma sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16/6/2025 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers définitifs de l'exercice 2024 de la société Prisma.

2. Examen et approbation des états financiers définitifs consolidés de l'exercice 2024.

3. Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024 de la société Prisma et du rapport de gestion du groupe.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Nomination d'un commissaire aux comptes.

8. Jetons de présence.

9. Approbation de la démission d'un Administrateur et cooptation d'un nouvel Administrateur

10. Pouvoirs.

2025401690SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mahmoud Agricole

S.A.R.L au capital de 566.372 D

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 1018046 N

M.F : 1018046 NNM 000

Messieurs les associés de la Société Mahmoud Agricole sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 21 Juin 2025 à 15 h au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités de constitution de l'assemblée

2- Lecture et approbation du rapport du gérant de l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2024.

4- Quitus aux gérants.

5- Renouvellement des mandats des gérants.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2025X00694SRLB3

Autres sociétés

Convocation

SOCIETE LOCALE DE SERVICE DE PECHE MARITIME

A Beliana Al Sharquia El Amra

Capital : 14.200 dinars

Baliana Al Sharquia El Amra Sfax

MF : 1872655S

Une invitation à tous les abonnés de la société locale de services de pêche

maritime à Béliana Al-Sharqiya El Amra, à assister à une assemblée générale qui se tiendra le mardi, le dix Juin 2025 (10/06/2025) à neuf heures du matin au siège de la société sur la plage Baliana Al-Sharqiya, près du Beach Café.

La présence est certaine.

2025X00684SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Le propriétaire Mohammed ben Abdelkader Zhiwa né le 4/11/1930 demeurant rue Ebn Kaldoun Manzel Tmime, titulaire de la carte d'identité n°01687167 déclare avoir perdu le titre de propriété 6960 /03 objet du titre foncier n°42809 Monastir nommé «Elhouda» d'une superficie de 14008 m² composé de la parcelle n°484 sis Elwardanine sud gouvernorat Monastir, jugement d'immatriculation n°78256 daté du 10/4/2000, le propriétaire et titulaire de 4396.955 parts sur 14008 parts. La perte a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 14/6/2023.

2025S00640DIVD2

Avis

Monsieur Abdallah Ben Ahmed Ben Salem Belguith avise être propriétaire d'une petite maison sise à la route de Tunis Km 3 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00692DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2025R01374SANB3 parue au JORT n°78 du 16/5/2025 page 3214.

Lire : Vendredi 30 mai 2025

Au lieu de : Mardi 10 juin 2025.

Et le reste sans changement.